

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DE WOTTON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le **3^e** jour du mois de **septembre** de l'an **2019**, à **19h30**, à la **salle du conseil** située au **396, Monseigneur-L'Heureux**, à **Wotton**, à laquelle sont présents :

Présences : M. Jocelyn Dion, maire
M. Ghislain Drouin, conseiller
M. Donald Grimard, conseiller
M. Fernand Bourget, conseiller
M. Yvan Dallaire, conseiller
Mme Lise Champoux, conseillère
M. Richard Dubé, conseiller

Absences :

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum à 19h30 et souhaite la bienvenue. Mme Julie Brousseau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente et agira à titre de secrétaire d'assemblée.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2019-09-145

Il est proposé par Yvan Dallaire

Appuyé par Fernand Bourget

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE l'ordre du jour déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière soit adopté en laissant le point 11 « Informations générales et correspondances diverses » ouvert.

1. Ouverture de la séance

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal du 3 août 2019

2 Période de questions

3 Administration générale et financement

- 3.1 Adoption des comptes à payer du 27 juillet au 23 août 2019
- 3.2 Autorisation de signature pour l'achat des terrains acquis en ventes pour non-paiement de taxes en juin 2018
- 3.3 Autorisation de signature pour l'échange de terrain prévu en 2015
- 3.4 Autorisation de destruction des archives selon la liste déposée le 23 août 2019

4 Législation

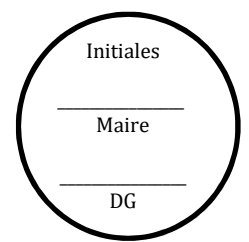
- 4.1 Adoption règlement no213-19 Procédure portant sur la réception et le traitement des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution d'un contrat
- 4.2 Avis de motion et projet de règlement – règlement no212-19 – Règlement de gestion contractuelle
- 4.3 Avis de motion et projet de règlement – règlement no217-19 – Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux

5 Sécurité publique

- 5.1 Dépôt des rapports d'incendie du mois de juillet
- 5.2 Croix-Rouge canadienne : Renouvellement de l'entente pour 3 ans

6 Transport - Voirie

- 6.1 Suivi des projets de voirie 2019
- 6.2 Commission de toponymie – Ajout des noms de rue Duclos et Hamel
- 6.3 Vilandré - Acceptation du décompte progressif no 5 – Paiement d'un 5%
- 6.4 Entérinement l'autorisation de semer la superficie discutée du Banc Drouin



7 Hygiène du milieu et environnement

8 Aménagement, urbanisme et développement

- 8.1 Rapport comparatif des permis et certificats émis en août
- 8.2 Demande de subventions dans le cadre des Projets structurants de la MRC des Sources
- 8.3 Embauche d'une firme pour l'écriture des nouveaux règlements d'urbanisme
- 8.4 Le BEAM – Suivi des demandes

9 Loisirs et culture

- 9.1 Édition 2020 du Festival Country de Wotton

10 Affaires nouvelles et suivis

- 10.1 Projets structurants – Réparation de la croix de chemin entre Saint-Camille et Wotton (annulation)

11 Informations générales et correspondance diverse

12 Rapport des comités et événements à venir

13 Période de questions

14 Levée de la séance

ADOPTÉE

1.2 Adoption du procès-verbal du 5 août 2019

Résolution 2019-09-146

Il est proposé par Ghislain Drouin

Appuyé par Yan Dallaire

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2019 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

2 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

Cette période de questions est d'une durée maximale de trente (30) minutes.

NOMS	SUJETS
M. Jacques Jolin	Délais entre les avis envoyés aux propriétaires du bâtiment au coin des rues Saint-Jean et Gosselin

3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

3.1 Adoption des comptes à payer du 27 juillet au 23 août 2019

Résolution 2019-09-147

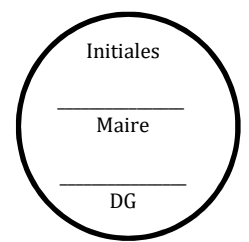
Il est proposé par Donald Grimard

Appuyé par Richard Dubé

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à payer les comptes inscrits entre le 27 juillet et le 23 août 2019, selon la liste remise aux membres du conseil, pour un montant de **167 650.50\$**.

ADOPTÉE



3.2 Autorisation de signature pour l'achat des terrains acquis en ventes pour non-paiement de taxes en juin 2018

Résolution 2019-09-148

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a acquis 2 propriétés en juin 2018, lors de la vente pour non-paiement de taxes à la MRC des Sources ;

CONSIDÉRANT QUE les 2 immeubles sont :

- 9568 73 6540, lot situé sur le rang 2, numéro de lot G-19 du rg02
- 9568 97 2779, lot situé sur le rang 2, numéro de lot G-P du rg02 ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires des 2 immeubles vendus en vertu du *Code municipal du Québec* (articles 1022 à 1056) n'ont pas utilisé leur droit de retrait dans l'année qui suivait le jour de l'adjudication du 14 juin 2018, en payant au secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté des Sources, la somme déboursée ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite en devenir le propriétaire absolu ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait préparer les actes par la notaire, Me Isabelle Dumont ;

Il est proposé par Lise Champoux

Appuyé par Donald Grimard

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE monsieur Jocelyn Dion, maire et madame Julie Brousseau, directrice-générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer tous les documents relatifs à ces actes notariés.

ADOPTÉE

3.3 Autorisation de signature pour l'échange de terrain prévu en 2015

Résolution 2019-09-149

CONSIDÉRANT la résolution 2015-01-24 mentionnant le besoin de procéder à un échange d'une partie de lot, mais qu'aucune démarche n'a été concrétisée à ce jour ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur David Rhéaume était propriétaire en titre d'une partie du chemin public de compétence municipale à l'époque ;

CONSIDÉRANT QUE madame Kim Roy et monsieur Jonathan Gosselin sont maintenant les nouveaux propriétaires en titre de cette même partie du chemin public de compétence municipale depuis le 3 septembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite toujours régulariser cette situation ;

Il est proposé par Lise Champoux

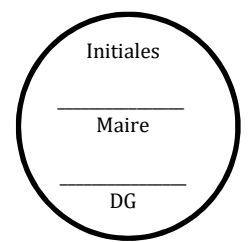
Appuyé par Donald Grimard

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la Municipalité poursuive les démarches entamées avec Me Denis Gauthier, notaire à Asbestos, pour procéder à l'acte d'échange avec madame Kim Roy et monsieur Jonathan Gosselin afin de régulariser la propriété du chemin existant.

QUE monsieur Jocelyn Dion, maire et madame Julie Brousseau, directrice-générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer tous les documents relatifs à cet acte d'échange.

ADOPTÉE



3.4 Autorisation de destruction des archives selon la liste déposée le 23 août 2019

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les archives du Québec et la politique de gestion de leurs documents actifs et semi-actifs oblige les municipalités à établir et tenir à jour un calendrier de conservation qui détermine les périodes d'utilisation et les supports de conservation de ses documents actifs et semi-actifs et qui indique quels documents inactifs sont conservés de manière permanente et lesquels sont éliminés ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a engagé la firme HB archivistes pour mettre à jour les archives municipales ;

Il est proposé par Richard Dubé

Appuyé par Yvan Dallaire

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil autorise la directrice générale, madame Julie Brousseau, à détruire les archives selon la liste rédigée par HB archivistes le 23 août 2019 et déposée le 23 août 2019.

ADOPTÉE

4 LÉGISLATION

4.1 Adoption règlement no213-19 Procédure portant sur la réception et le traitement des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution d'un contrat

Résolution 2019-09-149

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a présenté un projet de règlement portant sur la procédure et le traitement des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution d'un contrat, en août dernier ;

Il est proposé par Donald Grimard

Appuyé par Fernand Bourget

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du projet final du règlement au plus tard 72 heures avant la séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

QUE le conseil de la municipalité de Wotton adopte la version définitive dudit règlement.

ADOPTÉ

4.2 Avis de motion et projet de règlement - règlement no212-19 - Règlement de gestion contractuelle

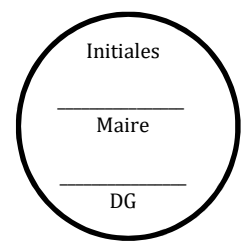
Résolution 2019-09-150

AVIS DE MOTION est par la présente donné par **Donald Grimard** qu'à une séance subséquente le règlement de gestion contractuelle sera adopté sera adopté.

Le projet de règlement no212-19 a été remis aux membres du conseil dans les délais prescrits. Une copie a été déposée à la salle du conseil où se tient la présente réunion et sera disponible aux bureaux municipaux pour consultation.

ADOPTÉ

4.3 Avis de motion et projet de règlement - règlement no217-19 - Règlement sur les ententes de travaux municipaux



Résolution 2019-09-151

AVIS DE MOTION est par la présente donné par **Yvan Dallaire** qu'à une séance subséquente le règlement sur les ententes de travaux municipaux sera adopté sera adopté.

Le projet de règlement no217-19 a été remis aux membres du conseil dans les délais prescrits. Une copie a été déposée à la salle du conseil où se tient la présente réunion et sera disponible aux bureaux municipaux pour consultation.

ADOPTÉ

5 SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 Dépôt des rapports d'incendie du mois de juillet

Les rapports d'incendie de juillet sont expliqués et déposés par M. Donald Grimard.

6 TRANSPORT – VOIRIE

6.1 Suivi des projets de voirie 2019

Le maire et le conseiller Donald Grimard expliquent l'avancement dans les projets de voirie pour l'été 2019.

7 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Rapport comparatif des permis et certificats émis

Un rapport des permis et certificats émis est déposé, représentant 5 permis pour une valeur totale des travaux de **26 000\$ pour août 2019**.

8.2 Demande de subventions dans le cadre des Projets structurants de la MRC des Sources

Résolution 2019-09-152

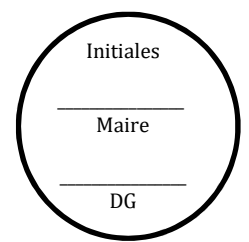
CONSIDÉRANT les projets de la Municipalité de Wotton :

• Écriture d'une politique d'habitation durable	3 000.00\$
• Création d'un nouveau logo	9 895.07\$
• Affichage de la nouvelle image	40 407.60\$
• Site Internet	6 835.50\$
• Développement industriel	7 537.50\$
• Parc intergénération	32 696.88\$

CONSIDÉRANT QUE le projet d'écriture d'une politique d'habitation durable consiste à s'arrimer à la politique de la ville de Victoriaville tel qu'annoncé en 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de création d'un nouveau logo consiste à donner un mandat à la firme Virage pour la création d'une nouvelle identité pour la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'affichage de la nouvelle image consiste à présenter la nouvelle image et le nouveau logo dans la Municipalité par le remplacement des



enseignes d'entrées du territoire, l'ajout d'une enseigne à l'entrée du parc industriel, l'ajout d'une affiche directionnelle au cœur du village, l'ajout du lettrage sur le garage municipal, la création d'oriflammes, d'une bannière, de cartes et autres pour permettre d'afficher la nouvelle image un peu partout sur le territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de site Internet consiste à donner le mandat à la firme Virage pour la création d'une nouvelle plate-forme Web incluant plus de latitude et la communication plus directe de l'image sur les médias électroniques ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de développement industriel consiste à préparer le terrain pour attirer de nouvelles entreprises, créer de nouveaux emplois, assurer la pérennité des emplois actuels et permettre la diversification des commerces et entreprises sur le territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de parc intergénérationnel consiste à démolir le bâtiment du vieux garage municipal, subdiviser le terrain et créer un espace vert relaxant permettant aux diverses tranches d'âges d'aller s'y asseoir, parler et profiter des arbustes et arbres fruitiers qui y seront plantés reprenant ainsi la réalisation du concept entrepris à l'hôtel de ville où poussent actuellement pommier et cerisiers ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse des projets du pacte rural volet local ;

Il est proposé par Yvan Dallaire

Appuyé par Richard Dubé

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la municipalité accepte l'octroi de la totalité des montants pour les 6 projets présentés, le tout pour 100 407,72\$, dans le programme du pacte rural volet local.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière achemine la présente résolution à la MRC des Sources afin que le déboursement des fonds se fasse dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE

8.3 Embauche d'une firme pour l'écriture des nouveaux règlements d'urbanisme

Le maire explique que la directrice générale préparera un appel d'offres afin d'obtenir des soumissions pour réécrire les différents règlements d'urbanisme dû à l'adoption prochaine du nouveau schéma d'aménagement de la MRC des Sources.

8.4 Le BEAM - Suivi des demandes

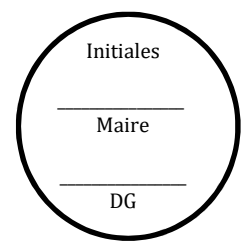
Le maire explique que le BEAM, le Bureau estrien de l'audiovisuel et du multimédia, a rencontré les directeurs généraux des municipalités de la MRC des Sources et demande à recevoir le nom des entreprises avec qui faire affaire dans le cadre d'un projet et souhaiterait aussi recevoir des images de paysages et bâtiments particuliers dans chacune des municipalités afin de mettre à jour sa base de données pour de futurs enregistrements ou films sur le territoire.

9 LOISIRS ET CULTURE

9.1 Édition 2020 du Festival country de Wotton

Résolution 2019-09-153

CONSIDÉRANT QUE l'organisation du Festival country de Wotton a déposé une demande d'appui pour l'édition 2020 de son évènement ;



CONSIDÉRANT QUE, malgré l'article 6 de la Politique de location des salles et des infrastructures municipales (règlement 158-15) qui stipule que les locations gratuites aux organismes ne peuvent excéder une durée de vingt-quatre (24) heures ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se doit de faire respecter le *Règlement 144-14 concernant la circulation et le stationnement* afin d'assurer la sécurité des citoyens et des personnes circulant dans ses rues;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire offrir des solutions aux organisateurs du Festival country afin de contrer la problématique de stationnement des véhicules récréatifs durant l'évènement;

Il est proposé par Ghislain Drouin

Appuyé par Yvan Dallaire

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la Municipalité donne accès gratuitement au centre multifonctionnel et à la salle municipale pour une durée de sept (7) jours afin de permettre la préparation et le déroulement de l'évènement, pour une valeur de 1 205 \$.

QUE la Municipalité offre la main d'œuvre pour l'entretien ménager des salles (valeur approximative de 700 \$), le ramassage et l'enfouissement des déchets (valeur approximative de 1 800 \$).

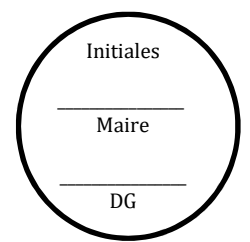
QUE la Municipalité demande que les organisateurs du Festival country continuent à mettre l'accent sur le compostage et le recyclage afin de faire diminuer les coûts liés à l'enfouissement des déchets.

QUE la Municipalité demande que le terrain de stationnement du centre communautaire soit réservé à l'usage du Camp de jour de Wotton jusqu'au mercredi soir 17h30.

QUE la Municipalité demande que les jeux de fers puissent être utilisables pendant la période du festival.

QUE la Municipalité autorise le stationnement dans les lieux suivants et sous les conditions énumérées:

1. Le bout de la rue Thibault (intersection rue Thibault et rue Mgr-L'Heureux) ainsi que le terrain tourbé de la municipalité. Ce cul-de-sac doit être fermé avec une barrière, mais la présence d'un bénévole afin de contrôler la circulation n'est pas nécessaire. Si ce lieu atteint la capacité maximale d'occupation de VR, le lieu au point suivant devient autorisé.
2. Toute la cour à gravier appartenant à la municipalité au bout de la rue du Parc-Industriel. Si ce lieu atteint la capacité maximale d'occupation de VR, le lieu au point suivant devient autorisé.
3. La rue du Parc-Industriel à partir de la hauteur du fond du stationnement de la Caisse Desjardins jusqu'à la cour à gravier. Cette rue devra être fermée avec une barrière à trois endroits : à la hauteur du fond du stationnement de la Caisse Desjardins et aux deux intersections menant à la rue Gosselin. Entre 8 h et 20 h, la présence de trois bénévoles afin de contrôler la circulation est nécessaire aux trois endroits où des barrières seront installées. Si ce lieu atteint la capacité maximale d'occupation de VR, le lieu indiqué au point suivant devient autorisé.
4. En cas de besoin, la barrière située à l'intersection de la rue Parc-Industriel et de la rue du même nom menant à la rue Gosselin pourra être déplacée jusqu'au lieu utilisé pour la vidange des véhicules récréatifs, toujours avec la présence d'un bénévole aux heures mentionnées au point 3. Si ce lieu atteint la capacité maximale d'occupation de VR, le lieu au point suivant devient autorisé.



5. En cas de besoin, la barrière située à l'intersection de la rue Parc-Industriel et de la rue en gravier, menant à la rue Gosselin, pourra être déplacée jusqu'à la rue Gosselin, toujours avec la présence d'un bénévole aux heures mentionnées au point 3. Si ce lieu atteint la capacité maximale d'occupation de VR, le lieu au point suivant devient autorisé.
6. La rue Charland pourra être fermée avec deux barrières; une au coin de la rue de l'Église et l'autre au coin de la rue Gosselin avec la présence de bénévoles aux deux extrémités et aux heures mentionnées au point 3.

QUE le Festival country de Wotton soit responsable et s'assure de la présence des personnes bénévoles afin de laisser passer les gens qui désirent se rendre aux commerces de la rue du Parc-Industriel.

ADOPTÉE

10 AFFAIRES NOUVELLES ET SUIVIS

10.1 Projets structurants – Réparation de la croix de chemin entre Saint-Camille et Wotton (annulation)

Le maire explique qu'un arrêté fédéral interdit, depuis 2014, aux municipalités du Canada d'investir dans les projets religieux. La Municipalité ne pourra donc pas soutenir la demande de subvention des Chevaliers de Colomb dans leur projet de réparation de la croix de chemin mais travaillera avec eux afin de pouvoir trouver des subventions à l'extérieur du périmètre municipal.

11 INFORMATIONS GÉNÉRALES ET CORRESPONDANCES DIVERSES

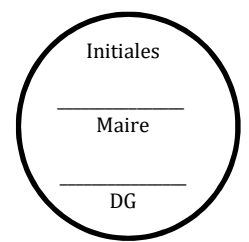
12 RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS

Les membres du conseil donnent rapport pour leurs comités respectifs.

13 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions à tour de rôle. Cette période de questions est d'une durée maximale de trente (30) minutes.

NOMS	SUJETS
M. Réjean Bourget	Possibilité de réparer l'asphalte près du pont dans le 2e rang
Mme Doris Vaillancourt	Demande où se trouvent les rues Duclos et Hamel
M. Rénald Houle	Remercie la directrice générale pour son support dans le projet de réparation de la croix de chemin par les Chevaliers de Colomb
Mme Pierrette Poirier	Discute de la présence d'une roulotte stationnée dans la rue au coin de la rue Thibault
M. Jacques Lavoie	Suggère d'ajouter le nom du chemin Fredette sur la nouvelle carte routière de la municipalité de Wotton
M. Jacques Jolin	Demande si la municipalité de Wotton a un règlement pour les bâtiments délabrés
M. Jules Vaillancourt	Argumente que si sa grange est vieille, il ne devrait pas avoir à la démolir pour autant
Mme Louise Chartier	Demande si des modifications ont été demandées pour l'édition 2020 du Festival country
Mme Lucie Roy	Demande le montant total que représente l'aide de la municipalité de Wotton au Festival country, en salaire d'employés et location d'espace



	Suggère de faire payer pour les VR pendant le Festival Explique que la carte des cours d'eau de la MRC est dangereuse car des gens l'utilisent pour aller se baigner chez elle. Elle demande que la MRC indique sur la carte les endroits où le terrain est escarpé.
M. Rémi Royer	Demande si des avis ont été envoyés au propriétaire de la résidence sur la rue Saint-Jean, qui ne coupe jamais son gazon.
M. Jacques Lavoie	Demande combien d'avis et à quelles dates ils ont été envoyés aux propriétaires du bâtiment inhabité au coin des rues Saint-Jean et Gosselin
M. Jacques Jolin	Demande à ce que la Municipalité ajoute des panneaux d'arrêts lumineux sur la rue Mgr-L'Heureux
Mme Lucie Roy	Souhaite obtenir plus d'informations sur les projets de la Municipalité dans le cadre des demandes de subventions du programme Projets structurants de la MRC des Sources
M. Réjean Bourget	Ajoute que le projet de démolition du garage risque d'impliquer de la décontamination de terrain puisque des moteurs y seraient enterrés
Mme Lucie Roy	Questionne M. Drouin sur l'impact de l'achat d'un terrain adjacent à la Régie des hameaux, sur le compte de taxes municipales

14 LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution 2019-09-154

Il est proposé par Donald Grimard

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la séance soit levée à 20h37.

ADOPTÉE

M. Jocelyn Dion
Maire

Mme Julie Brousseau,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

